

From: Dliebart [mailto:Dliebart@wanadoo.fr]
Sent: vendredi 27 octobre 2000 15:04
To: consultation@eurolinux.org
Subject: De qui sera t-on l'esclave ?

Plutôt utilisateur final que développeur, je me permet d'émettre ici mon humble avis sur la question.

Une fois de plus, on nous balance les idées reçues d'une soit disante obligation de réglementation. On sait déjà ce qu'elle donne en matière de frein à l'évolutivité ainsi qu'en inefficacité, tout en alourdissant considérablement les tâches administratives déjà suffisamment pesantes pour la plupart des petites sociétés ou des développeurs indépendants.

La brevetabilité des logiciels est une aberration sans nom ! Comment empêcher plusieurs développeurs d'avoir une idée commune, souvent différente de par le processus d'aboutissement, sur une ressource ou un type de logiciel, au moment où une possibilité de développement apparaît sur l'évolution d'un matériel, d'un besoin, ... D'ici à ce qu'on y inclue la brevetabilité des phrases dans le texte, il n'y a qu'un pas !

Nous risquons de nous retrouver confrontés au paiement d'une redevance à des sociétés financières spécialisées dans le dépôt d'idées, qui argueront de leurs droits dès qu'une solution de développement verra le jour ! Quelle belle avancée démocratique !!! Il me semble qu'il y ait dans ce projet comme un plagiat du concept d'inventeur...

Comment peut-on défendre de pareilles inepties, face aux immenses besoins d'échanges des communautés pour un développement harmonieux des ressources disponibles ?!

Autant il me semble concevable d'octroyer la brevetabilité d'un processus complet et indépendant, développé par une équipe déterminée, bien qu'on sache que tout système propriétaire possède ses travers et entraîne parfois des situations monopolistiques (...), autant l'idée que l'on souhaite brider l'innovation et la remettre aux mains d'affairistes me paraît proprement scandaleuse. Le copyright et consort existant déjà, je ne vois pas là matière à se torturer l'esprit.

En définitive, ces personnes voudraient "le beurre et l'argent du beurre", à savoir qu'ils bénéficient déjà d'avantages énormes de par la qualification même des logiciels : ils jouissent de la protection des oeuvres de l'esprit. Par ce biais, certains se permettent de nous fournir des outils non aboutis, pour lesquels l'utilisateur n'a aucun recours ni garantie ; produit fourni "tel quel", etc...

Mais par là même, ils se doivent de reconnaître qu'à ce titre, il est impossible de demander une redevance à une personne écrivant un "roman". L'idée de base est identique, le contenu et la narration en sont différents : aficionados de l'écriture des polars ou des histoires de coeur, devriez vous portez plainte...??? Ma femme m'a trompé ! Allez, un p'tit brevet !!! ;-)))

Aujourd'hui, on nous ressort du fond des tiroirs un brevet sur le lien hypertexte ! En tout état de cause, l'idée et le concept même existait déjà : le renvoi (en bas de page ou autre), vous savez, l'astérisque ou le petit (1) pour la note ou l'explication qu'on met ailleurs que dans le texte, pour signaler d'aller porter son regard ailleurs, ou bien un "GOTO", "GOSUB"... Je n'ai pas eu la curiosité de faire des recherches sur la manière et le procédé breveté, mais je trouve un peu fort qu'on ait autorisé ce dépôt. J'en ai un tout personnel dans le style : au moment où j'éteins ma machine, ça met en route le café, ou vice versa ! On pourrait vous en pondre 30 par jour de cet acabit, et chaque personne voulant faire de même devant me verser des royalties !!! Avec de telles idées, on ne pourra plus aller aux toilettes à 9h30 sans risquer l'utilisation frauduleuse de brevets !!!

Messieurs de Bruxelles, vous nous apparaissez une fois de plus bien en dehors des préoccupations sur lesquelles vous devriez vous pencher, à savoir défendre nos droits et libertés ! Enfin, il me semble judicieux d'examiner les problèmes engendrés à terme par un choix dans ce sens : procès nombreux et interminables, hésitation des développeurs à se lancer dans l'innovation sans couverture juridique..., il suffit de voir l'actualité outre atlantique à ce sujet pour s'en convaincre.

Mon plus profond soutien à la cause.

Dominique Liebart